

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 16 juillet 2025

Convocation : 10 juillet 2025 - Date d'affichage : 10 juillet 2025

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi seize juillet à vingt heures à Dompierre-les-Ormes - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	-
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	-
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 19

Absents excusés : M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), Mme Fabienne PRUNOT (Navour sur Grosne), M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Damien THOMASSON (Tramayes)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Fabienne PRUNOT à M. Jean PIEBOURG, M. Damien THOMASSON à M. Michel MAYA

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Marcel RENON

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière)

Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le projet de gymnase communautaire

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20250716-2025_47-DE

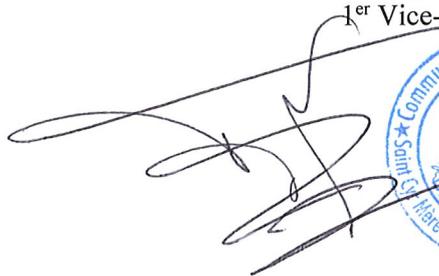
DELIB 2025-47

considérant un coût d'opération prévisionnel de 2 018 726,65€ HT pour la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier et de 586 310,31€ HT pour la Commune de Dompierre-les-Ormes.

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** en tant que maître d'ouvrage délégué de l'ensemble de l'opération une subvention à hauteur de 20% du montant prévisionnel des travaux, soit 521 607,39 € auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme Territoire en Action.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché
Thierry IGONNET,
1^{er} Vice-Président



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-47

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com